

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL819

présenté par  
M. Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 43

À l'alinéa 35, substituer aux références :

« 7° et 8° »,

les références :

« 8° et 9° ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.